

Questions au Feuilleton

M. NEHEMIAH RICHARDS

Question n° 3763—M. Cossitt:

L'exécution de l'ordonnance d'expulsion rendue contre Nehemiah Richards, 19 ans, de Toronto, a-t-elle été reportée en attendant que le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration revienne sur ce cas et, dans l'affirmative, a) combien de temps cette étude prendra-t-elle, b) le ministre acceptera-t-il de donner un préavis d'au moins un mois au cas où cette ordonnance serait maintenue, c) le ministre acceptera-t-il de faire tout son possible pour permettre à Nehemiah Richards d'obtenir immédiatement le statut d'immigrant reçu au Canada pour lui permettre de rester avec sa famille?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): L'étude des circonstances humanitaires entourant le cas de Nehemiah Richards fut complétée en décembre 1975. L'ordonnance d'expulsion rendue contre devait être exécutée, mais puisque M. Richards (âgé de plus de 18 ans) devait être à Toronto pour la procédure d'adoption entamée par son père, aucune mesure d'exécution ne fut prise à ce moment. Nehemiah Richards partit en Jamaïque à la fin de janvier et put revenir au Canada le 5 février en raison d'un permis ministériel. Quand les procédures d'immigration seront complétées, il sera alors possible de demander son admission légale par décret du conseil.

MEER—LES DEMANDES DE FONDS PRÉSENTÉES PAR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

Question n° 3807—M. Howie:

Pour les cinq prochaines années, la province du Nouveau-Brunswick a-t-elle demandé des fonds au MEER pour a) le pont de la rue Westmorland à Fredericton, b) l'amélioration de la route 7, entre Fredericton et Saint-Jean, c) l'amélioration de la route 8, entre Fredericton et Chatham, d) l'amélioration de la route 8, entre Fredericton et Newcastle, e) l'amélioration de la route 10, entre Fredericton et Chatham et, dans l'affirmative, pour chaque cas, (i) à combien s'élève le montant (ii) quelle aide financière le MEER est-il disposé à lui accorder?

M. Cliff McIsaac (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): La réponse pour le ministère de l'Expansion économique régionale est la suivante: A la demande du ministre de l'Expansion économique régionale, la province du Nouveau-Brunswick a présenté au ministère les grandes lignes d'un plan de construction et d'amélioration routières pour les cinq prochaines années. Les projets relevés dans cette question font partie du plan d'ensemble provincial, mais le MEER n'a reçu de la province aucune demande précise d'aide à leur égard. Les gouvernements fédéral et provincial continuent d'étudier la question dans le cadre des discussions concernant les activités du MEER au Nouveau-Brunswick et décideront de l'aide à accorder, le cas échéant. (i) Sans objet. (ii) Sans objet.

L'AFFECTATION DE FONDS DE L'ÉTAT AU PARC NATIONAL DES ÎLES-DU-SAINT-LAURENT

Question n° 3998—M. Cossitt:

1. Combien d'argent a-t-on affecté au Parc national des Îles-du-Saint-Laurent en a) 1973, b) 1974, c) 1975?

2. Quel montant est prévu pour 1976?

Mme Iona Campagnolo (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): 1. a) \$311,000; b) \$397,000; c) \$544,000.

2. \$775,000.

PIL—L'OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LA CIRCONSCRIPTION DE MACKENZIE EN 1975-1976

Question n° 4016—M. Korchinski:

1. Dans le cadre du Programme des initiatives locales, quel montant a été alloué à l'origine dans la circonscription électorale de Mackenzie pour la période de 1975-1976?

[M. Basford.]

2. a) A combien s'élevaient les demandes provenant de cette circonscription, b) quel montant a finalement été approuvé?

3. A-t-on détourné certains fonds de cette circonscription et, dans l'affirmative, a) de quel montant s'agissait-il, b) à quelle circonscription ont-ils été alloués et pourquoi?

4. Pour combien des demandes reçues a-t-on exigé autant ou moins d'argent que ce qui a été redistribué et de quelles collectivités provenaient-elles?

5. A propos des montants d'argent alloués à la circonscription de Mackenzie dans le cadre du P.I.L., a-t-on approuvé des demandes portant sur la coupe de glace et, dans l'affirmative, combien a-t-on accordé d'argent a) dans les limites, b) hors des limites de la circonscription et à quels endroits?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. \$345,000.

2. a) \$774,089; b) \$345,000.

3. Non. a) Sans objet. b) Sans objet.

4. Sans objet.

5. Oui, des subventions furent accordées à deux projets de ce genre. a) \$133,644; b) Néant.

* * *

[Français]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si les questions n° 3577 et 3778 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, ces documents seraient déposés immédiatement.

[Traduction]

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'accepter que les deux questions mentionnées par le secrétaire parlementaire soient transformées en ordre de dépôt de documents?

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Non, monsieur l'Orateur. J'ai pris la parole à ce sujet hier, et ce n'est pas sans raison que je l'ai fait. J'en ai parlé au secrétaire parlementaire. On ne nous a donné aujourd'hui aucune raison de faire cela. J'aimerais encore donner une autre raison qui m'a incité à soulever la question. Si les réponses sont déposées, elles seront acheminées vers les dossiers parlementaires, qui se trouvent en bas. Les députés peuvent descendre, il est vrai, et les journalistes que cela intéresse aussi, mais des milliers de lecteurs du harsard ne pourront pas prendre connaissance de la réponse.

Certes, il arrive que l'on fasse exception pour certaines réponses vraiment trop longues et compliquées, mais ce qui se fait actuellement c'est que le secrétaire parlementaire se contente d'indiquer la question qu'il veut faire transformer en ordre de dépôt de documents. Aucun député de la Chambre n'a l'occasion de descendre pour voir de quel numéro il s'agit, aucun n'est consulté pour savoir s'il est d'accord ou non.

J'ai des suggestions à proposer à ce sujet. Le secrétaire parlementaire pourrait téléphoner aux whips de l'opposition pour leur dire quelles questions on se propose de transformer en ordre de dépôt de documents à telle date en particulier. Si les députés ont des objections, ils pourraient lui faire savoir qu'ils sont décidés à accepter ou à rejeter la demande fondée sur la seule opinion du secrétaire parlementaire. Je ne pense pas que la méthode actuelle soit juste. Ce n'est pas l'objectif visé par ces questions et, à moins qu'on n'obtienne une certaine collaboration, je retire mon consentement.